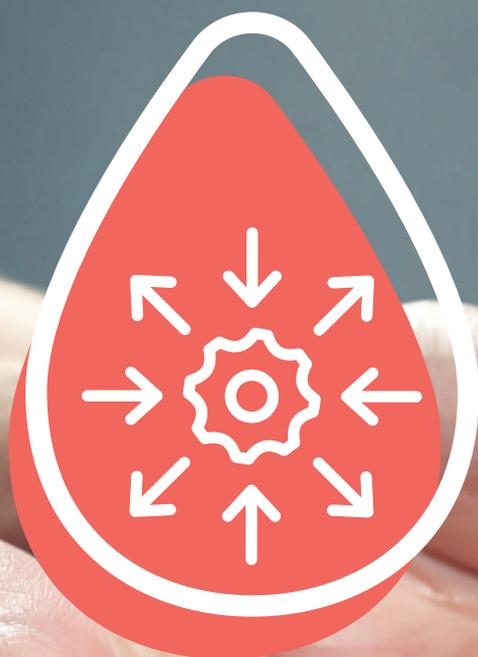


L'eau, source de vie



Le Schéma
d'Aménagement
et de Gestion
des Eaux (SAGE)
de l'Est lyonnais

Rôle et
fonctionnement

Le SAGE : un outil local pour une gestion équilibrée de la ressource en eau

En France, la politique de l'eau repose sur une gestion **décentralisée**. Des instruments de planification à l'échelle des bassins versants* ou des nappes sont ainsi mis en œuvre pour **l'atteinte du bon état et l'objectif de non-dégradation des masses d'eau**, demandés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau du 23/10/2000 :

- **le SDAGE** (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) pour les grands bassins hydrographiques, permettant de définir une stratégie globale.
- **le SAGE** (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) pour les sous bassins, afin de répondre aux enjeux locaux et traiter les conflits d'usages du territoire.

Le SAGE constitue un outil stratégique de planification mis en place à l'échelle d'un territoire cohérent. Il veille ainsi à l'adéquation des activités économiques et de la politique d'aménagement du territoire avec les objectifs de préservation de la ressource en eau. Son fonctionnement est encadré par **le code de l'environnement** (Article L. 212-3 et suivants).

191

SAGE en France

Source GEST'EAU 2020

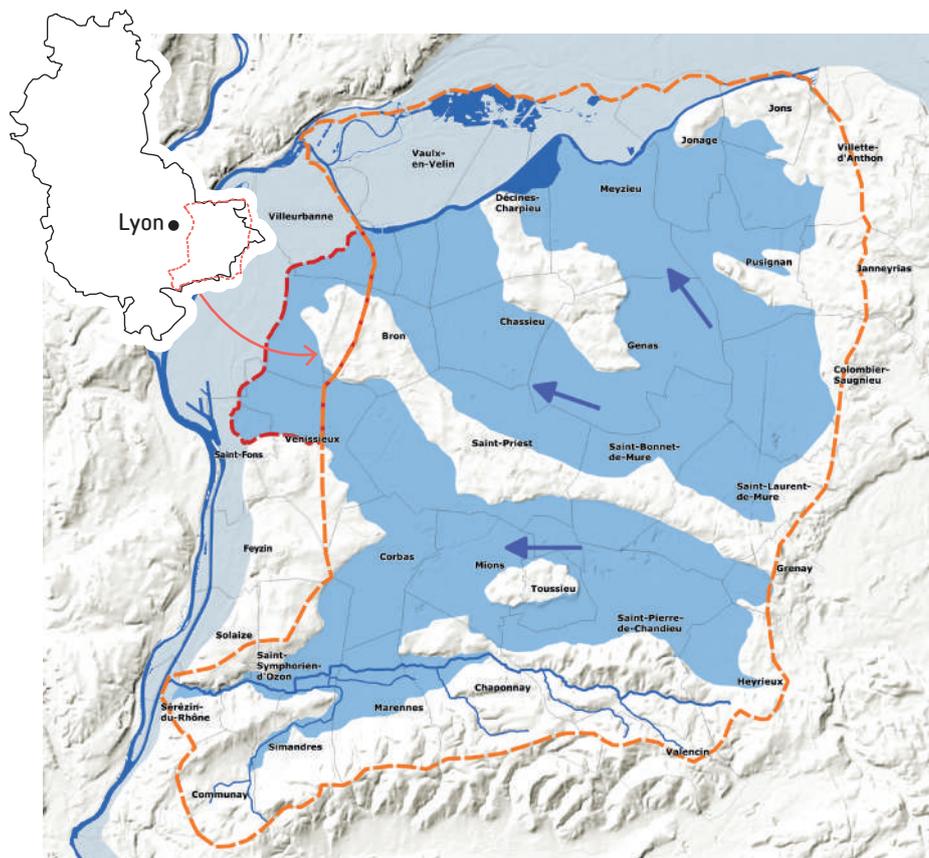
50%

du territoire français couvert par un SAGE

Plus-values d'un SAGE

- Une **gestion spécifique**, permettant une approche adaptée au territoire ;
- Une **gestion concertée** via une gouvernance dédiée ;
- Une **gestion intégrée**, prenant en compte tous les usages de l'eau et l'ensemble du cycle de l'eau ;
- Des études de **connaissance**, établissement de **doctrines** et **encadrement des pratiques** ;
- Des actions d'**information et de sensibilisation**.

Zoom sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Est lyonnais



LE SAGE EST LYONNAIS

SUPERFICIE

Environ 400 km²

33 COMMUNES

Réparties sur 2 départements (Rhône et Isère) et la Métropole de Lyon

DÉMOGRAPHIE

Plus de 390 000 habitants

3 NAPPE D'EAU SOUTERRAINES

- Couloirs fluvio-glaciaires de l'Est lyonnais
- Nappe alluviale du Rhône
- Nappe de la molasse

MILIEUX AQUATIQUES SUPERFICIELS

Ozon, Miribel-Jonage et Charvas

MISE EN ŒUVRE

Depuis 2009

Une extension de périmètre vers l'Ouest est à l'étude, et fera l'objet d'un arrêté inter-préfectoral (Rhône et Isère) après consultation des communes.

Extension du périmètre à l'étude

Périmètre du SAGE Est lyonnais

Communes du SAGE

Cours d'eaux principaux

Nappe alluviale du Rhône

Nappe fluvio-glaciaire de l'Est lyonnais

Sens d'écoulement de la nappe

*Bassin versant : Espace géographique alimentant un cours d'eau et délimité par des lignes de crête (ou ligne de partage des eaux), ou alimentant une nappe d'eau souterraine.

Comment fonctionne le SAGE de l'Est lyonnais ?



UNE STRUCTURE PORTEUSE

Le Département du Rhône

Maître d'ouvrage des actions du SAGE, il met à disposition les moyens humains (secrétariat de la CLE) et matériels nécessaires à sa mise en oeuvre.



LES PARTENAIRES FINANCIERS

L'Agence de l'eau

Établissement public sous tutelle du Ministère de l'environnement, l'Agence de l'eau apporte un soutien financier d'au moins 50%.

La Métropole de Lyon

Finance le SAGE à hauteur d'environ 25%.

Le Département du Rhône

Finance le SAGE à hauteur d'environ 25%.



LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Collectivités locales

Communes, départements, métropole ; région ; intercommunalités : syndicats d'eau et d'assainissement ; SMAAVO** ; SYMALIM*** ; communautés de communes...

Services de l'État

ARS ; AERMC ; DDT ; DREAL ; OFB...

Acteurs économiques

Aéroports ; golfs ; EDF...

Représentants d'usagers

Chambres consulaires : industrie, artisanat et agriculture ; Associations d'industriels (APORA, ASLI, UNICEM) ou de consommateurs (ACER) ; ...

Associations de protection de l'environnement

CEN ; Fédération de pêche ; FNE ; CAEL ; ...

Prend en charge les études et les moyens nécessaires

Financent et accompagnent techniquement

Travaillent en synergie et mettent en œuvre des actions du SAGE



LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) du SAGE Est Lyonnais

Assemblée délibérante, la CLE élabore et suit l'application du SAGE, de manière collective et concertée (validation des documents ; avis sur les projets de territoire ; arbitrage des conflits...). La CLE est constituée par un arrêté des préfets. Organisation de la CLE :

- Un président et des vice-présidents,
- Des représentants de 3 collèges.



La CLE du SAGE de l'Est lyonnais est composée de **50 membres*** qui se réunissent en séance plénière ou en bureau de CLE.

4 commissions thématiques

Élargissent la concertation aux acteurs locaux et émet des propositions à la CLE.

Les groupes de travail

Partenaires et acteurs locaux

Accompagnent techniquement

Le secrétariat technique et administratif de la CLE du SAGE Est lyonnais

Composé de 2 agents abrités au Département du Rhône, chargés de mettre en œuvre et suivre l'application du SAGE au quotidien.

Élabore et met en œuvre



LE SAGE DE L'EST LYONNAIS

UN PAGD

(Plan d'Aménagement et de Gestion Durable)

Il définit les priorités du territoire en matière de l'eau et de milieu aquatiques, les objectifs et les dispositions pour les atteindre, ainsi que les moyens techniques et financiers nécessaires à sa mise en œuvre.

UN RÈGLEMENT

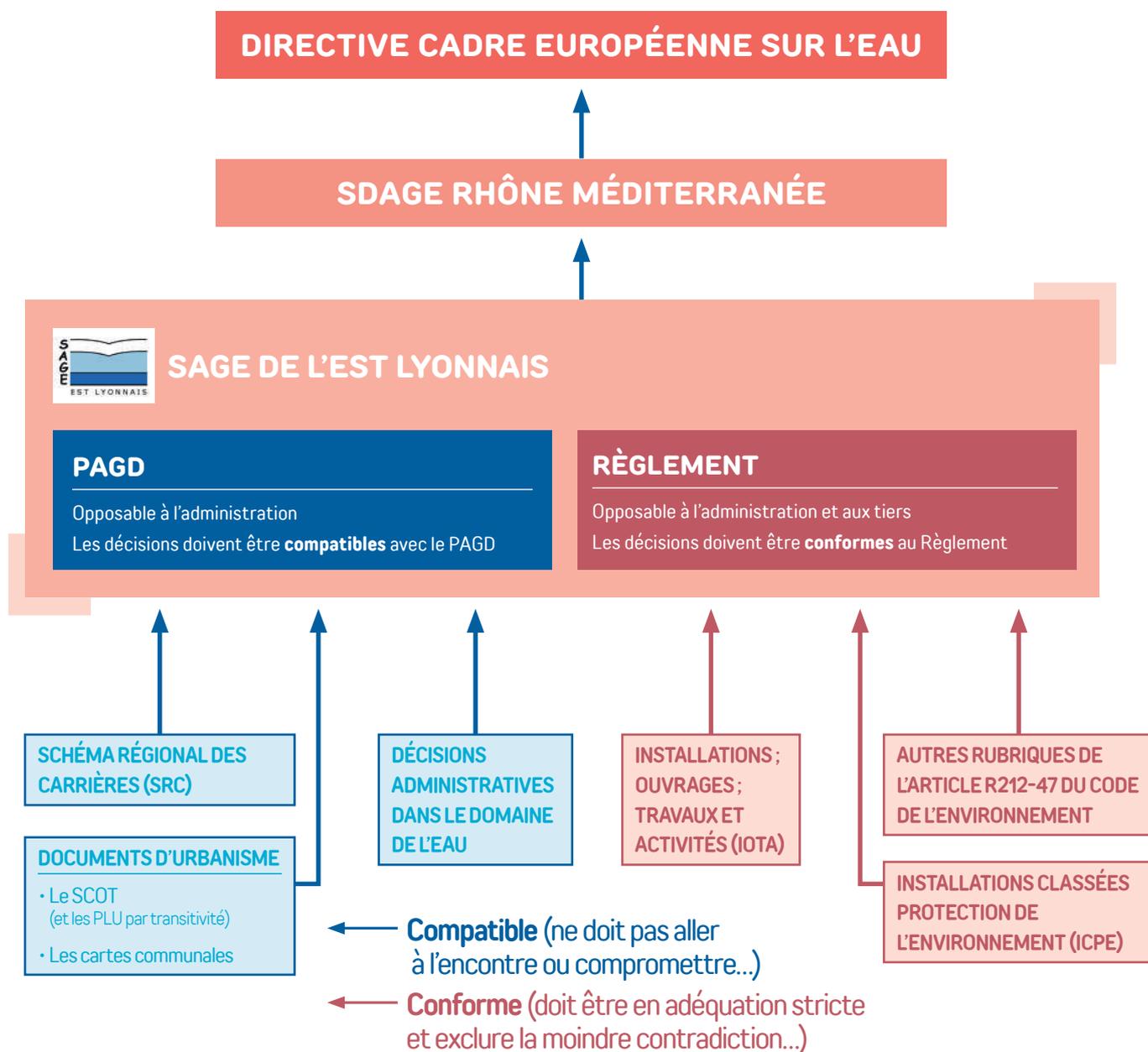
Il définit des mesures précises permettant la réalisation des objectifs majeurs en lien avec le PAGD.

*La composition des membres de la CLE est consultable sur le site internet du SAGE : www.sage-est-lyonnais.fr/organisation_du_sage/la_cle

**SMAAVO : Syndicat Mixte d'Assainissement et d'Aménagement de la Vallée de l'Ozon

***SYMALIM : Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage

La portée juridique du SAGE Est lyonnais



Cette plaquette et les autres plaquettes du SAGE de l'Est lyonnais sont téléchargeables sur le site internet du SAGE :

www.sage-est-lyonnais.fr/espace_documentation/bibliotheque

La démarche SAGE est portée par le Département du Rhône et est financée par :



GRAND LYON
la métropole